

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-26

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Pouvoirs : 0
 Votants : 12

L'an deux mil dix-sept
 Le 6 juillet à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
 Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
 Date de la convocation, 28 juin 2017

OBJET : SÉDI – RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT,

EXCUSES : Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

ABSENT : Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Arnaud DUCCELLIER FAUVY

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère – SEDI, pour le remplacement des lampes des candélabres par des Leds.

Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 49 422 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 45 264 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 236 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 922 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 49 422 €
- Financements externes : 45 264 €
- **Participation prévisionnelle :** 4 158 €
 (frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de : 236 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : 3 922 €

Jean-Michel DREVET,
 Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
 Visé par le contrôle de la légalité et affiché
 Certifié exécutoire